

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 19 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	11 oct. 2019	19 août 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor a pu confirmé que l'administrateur et les éducatrices sont titulaires d'une certifiical de secourisme et d'une certifiical en réanimation cardiorespiratoire valides. La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	11 oct. 2019	19 août 2022
Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure d'observer les dossiers des employés et les éducateurs ont tous soit leur formation d'éducation à la petite enfant ou sont inscrit à la formation de 90h. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	11 oct. 2019	19 août 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor a pu confirmé que l'administrateur et les éducatrices sont titulaires d'une certifiical de secourisme et d'une certifiical en réanimation cardiorespiratoire valides et une copie est mis dans les dossiers des employés. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le mentor est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure d'observer les enfants pendant la sieste, durant la collation et durant la période de jeux libres. Le ratio était respecté en tout temps lors de l'inspection et le mentor a pu observé de l'orientation positive des enfants. Lors du moment de transition entre le réveil de la sieste et le passage aux salles de bain, l'éducatrice dans la salle verte a été observé a chanter des chansons et à danser avec les enfants tout en désinfectant les matelas de sieste.

Commentaires généraux

Une période de lecture a également pu être observé lors d'une période de transition. Les enfants posaient des questions à l'éducatrice en lien avec l'histoire et elle a pris le temps de répondre à leurs questions.

Le mentor a eu une discussion avec l'éducatrice en charge afin de lui faire la recommandation de mettre une deuxième affiche des procédures de changement de couche dans leur salle de bain puisqu'une éducatrice devrait se tourner pour consulter les procédures. En ajoutant une deuxième affiche, les deux éducatrices de la salle de bain bleu pourraient facilement consulter les procédures au besoin.

original signé par

Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 août 2022

Date

original signé par

Rejeanne Duguay-David

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 août 2022

Date